

CHARTRE ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte de leurs besoins spécifiques autant que faire se peut ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Article 1 : Nos engagements

ELCIA s'engage à

- Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination
- Annoncer l'accessibilité effective de la formation sur les pages présentant les programmes de formation : accessible après étude au cas par cas avec le référent handicap
- Adapter notre méthodologie d'intervention, autant que faire se peut,
- Sensibiliser toute l'équipe pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Diffuser cette « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » sur notre site internet, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

Article 2 : Notre référent Handicap

- Un référent handicap a été nommé : vous pouvez contacter Céline COMBES ccombes@elcia.com
- Accueillir, écouter et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap,
- Solliciter ou orienter la personne en situation de handicap vers les partenaires tels que AGEFIPH, CAP... pour des prises en charge éventuelles, ou tout autre accompagnement ou question
- S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne.

Article 3 : Accessibilité de nos informations

- Nos supports de communication indiquent notre démarche auprès du public en situation de handicap (site internet, catalogues imprimés).
- Le personnel est formé pour accueillir une personne en situation de handicap ou moins autonome, et sait adapter son langage en fonction de la personne.



Article 4 : Accessibilité des locaux

Nos formations se déroulent dans différentes salles dont certaines sont accessibles aux PMR. Une attention particulière est portée au choix de la salle en fonction des besoins.

Article 5 : Accessibilité pédagogique

Les formateurs et formatrices ont reçu une sensibilisation concernant les différentes pathologies et leurs besoins en compensation.

Fait à Brignais le 22 mai 2022.



Edouard CATRICE
Directrice Général
ELCIA

